

Cabinet AVEC Audit

Rapport du Commissaire Aux Comptes Sur les comptes annuels

**NOTRE DAME MÈRE DE LA LUMIÈRE
NDML
15 rue des bouleaux
14 320 SAINT MARTIN DE FONTENAY
831 596 606 RCS CAEN
W142009277 - RNA
Exercice clos le 31 août 2025**

Aux Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration le 9 Février 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « NOTRE DAME MÈRE DE LA LUMIÈRE » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le point exposé dans les notes « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude



peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à IFS,
Le 9 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes
AVEC Audit
Représenté par
Mme Anne VICTOR



Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/09/2024 Au 31/08/2025			Du 01/09/2023 Au 31/08/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat et outillage indus.				
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	105 941,57	34 724,17	71 217,40	45 703,51
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
	Prêts				
	Autres	3 900,00		3 900,00	3 900,00
	TOTAL (I)	110 856,57	34 724,17	76 132,40	50 618,51
	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
COMPTES RÉGUL.	Créances				
	Créances clt., adhr., usagers et cpt. rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	83,00		83,00	15 000,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	2 301 798,54		2 301 798,54	1 406 061,10
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	2 301 881,54		2 301 881,54	1 421 061,10
	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 412 738,11	34 724,17	2 378 013,94	1 471 679,61

Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/09/2024
Au 31/08/2025

Du 01/09/2023
Au 31/08/2024

Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Fonds dédiés	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	551 706,13	289 905,77
	Excédent ou déficit de l'exercice	662 795,30	261 800,36
	Situation nette (sous total)	1 214 501,43	551 706,13
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	1 214 501,43	551 706,13
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	1 127 085,60	899 106,51
	TOTAL (II)	1 127 085,60	899 106,51
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses	12 542,61	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	23 884,30	20 866,97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Écarts de conversion passif	TOTAL (IV)	36 426,91	20 866,97
	(V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		2 378 013,94	1 471 679,61

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €		Du 01/09/2024 Au 31/08/2025	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 807 547,50	100 926,16
	Mécénats		20 701,76
	Legs, donations et assurances-vie		513 446,07
Produits financiers	Contribution financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés	29 132,16	1 795,08
	Autres produits	5 846,87	640 109,72
	TOTAL (I)	1 842 526,53	1 276 978,79
	Participations	2 455,72	1 496,84
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits excep.	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	2 455,72	1 496,84
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Produits excep.	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		1 844 982,25	1 278 475,63
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 844 982,25	1 278 475,63

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/09/2024 Au 31/08/2025	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	275 376,88	249 451,51
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 043,07	129,00
	Salaires et traitements	193 057,80	117 608,46
	Charges sociales	47 106,87	55 196,89
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 017,70	11 159,73
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés	257 111,25	278 028,68
	Autres charges	153,38	1,00
	TOTAL (I)	793 866,95	711 575,27
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	388 320,00	305 100,00
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	388 320,00	305 100,00
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		1 182 186,95	1 016 675,27
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		662 795,30	261 800,36
TOTAL GENERAL		1 844 982,25	1 278 475,63

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

Association

NOTRE DAME MERE DE LA LUMIERE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

1. Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Cette association a pour objet de promouvoir, organiser ou gérer toutes activités d'ordre social, éducatif, culturel, etc. Elle a une vocation internationale d'assistance et de bienfaisance.

[...]

Elle propose différents types d'activités tels que :

- Des œuvres de bienfaisance ;
- Des voyages ;
- Des échanges (invitations, repas, réunions, rassemblements) et communication avec d'autres personnes physiques ou morale.

2. Faits majeurs de l'exercice

2.1 Évènements principaux de l'exercice

Les avances de dons ont permis le financement de bourses pour notre mission humanitaire au Liban :

- Assistance pour plus de 400 familles
- Assistance dans les urgences vitales, notamment dans la santé.
- Assistance d'urgence causée par la guerre, pour l'aide des réfugiés sur place, en partenariat avec des diocèses libanais.

2.2 Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe

2.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence

des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3. Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

	Solde en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Autres immobilisations corporelles	60 410	45 532	-	105 942
Total	60 410	45 532	-	105 942

3.1.2 Tableau des amortissements

	Solde en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Autres immobilisations corporelles	14 706	20 018	-	34 724
Total	14 706	20 018	-	34 724

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Il n'y a aucune immobilisation incorporelle dans les comptes.

3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.5 Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de transports	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de sono et de vidéos	Linéaire	3 à 5 ans

3.2 Passif

3.2.1 Fonds propres

	Solde en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Report à nouveau	289 906	261 800		551 706
Résultat de l'exercice	261 800	662 795	261 800	662 795
Total	551 706			1 214 501

3.2.2 Fonds dédiés

FONDS DE DIES	Solde en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Liban	648 310	205 329		853 639
Open-Bible	210 366	51 782		262 148
Femmes de la rue	8 823		2 214	6 609
Congo	31 608		26 918	4 690
Total	899 106	257 111	29 132	1 127 086

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Fléchage des dons	31/08/2025
NDML	1 053 735
Open-Bible	123 308
Démunis	17 007
Liban	305 329
Femmes de la rue	16 403
Congo	210 702
Total	1 813 292

4.2 Filiale

Société	Siren	% détention	Capital social	Capitaux propres	Résultat
NDML Boutique	947803193	100%	1 000	30 567	28055

4.3 Effectif moyen – Équivalent temps plein

Catégories	Personnel salarié
Employés cadres	-
Employés non-cadres	6,72
Total	6,72

4.4 Autres informations

Les honoraires du Commissaire aux comptes réglés sur l'exercice s'élèvent à 3 702€.

Madame Marthe QUINET secrétaire de l'association est rémunérée en tant que directrice 29 804 € de salaire brut sur l'exercice.

4.4.1 Engagements hors bilan

La provision pour engagement de retraite n'est pas comptabilisée.